Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage.

Joachim Du Bellay

Christiane Lalive d'Epinay, son épouse
Ses enfants: Fabienne Lalive d'Epinay
Séverine Lalive d'Epinay
Séverine Lalive d'Epinay
Séverine Lalive d'Epinay Raemy et Philippe Raemy, ainsi que Virginie, Mathilde, Juliette,
Héloïse et Cyprien
Jean-Emmanuel et Laure Lalive d'Epinay ainsi qu'Isaline et Antonin
Les familles de feu Jean-Flavien Lalive d'Epinay
Les familles de feu René Lalive d'Epinay
Les familles de feu Jacques Lalive d'Epinay
Les familles de feu Jacques Lalive d'Epinay
Ses beaux-fils et leur famille: Xavier et Yvan Prokesch
Ainsi que les familles Lador en Suisse, Massie, Leavenworth, Eiker et Dürr aux Etats-Unis

Ont la très grande tristesse de faire part du décès du

# PROFESSEUR PIERRE LALIVE D'EPINAY

Qui s'est endormi paisiblement dans sa 91 e année le samedi 8 mars 2014, entouré de l'amour des siens.

Une cérémonie en sa mémoire aura lieu le mercredi 19 mars 2014 à 15 heures au Temple de Chêne-Bougeries

La famille exprime toute sa reconnaissance à son médecin et ami le Docteur André Bisetti. En lieu et place des fleurs, un don peut être adressé à l'Association Cerebral Genève pour le Handicap: CCP 12-15100-2, association Cerebral Genève.

Cet avis tient lieu de faire-part.

13, rue des Sources 1205 Genève

### L'Association suisse de l'arbitrage (ASA)

a le grand regret d'annoncer le décès du

# PROFESSEUR PIERRE LALIVE D'EPINAY

membre fondateur, ancien président et président d'honneur de l'ASA; fondateur, président du conseil de direction et ancien rédacteur-en-chef dévoué du «Bulletin ASA».

L'ASA exprime sa profonde sympathie et ses plus vives condoléances à la famille en deuil.

Dévoué à la cause de l'arbitrage international, le Professeur Lalive fut désigné par le Conseil fédéral en 1973 comme l'un des sept experts chargés d'élaborer la nouvelle Loi fédérale de droit international privé de 1987 aujourd'hui en vigueur. Il a, par son intelligence et sa clairvoyance, ses travaux académiques, et ses qualités humaines et professionnelles, apporté une contribution inestimable à la réputation internationale de la Suisse en tant que centre d'arbitrage. Des générations d'avocats, et les membres de l'ASA en particulier, lui en seront reconnaissants à jamais.

Pour la cérémonie commémorative, prière de se référer à l'avis de la famille.

Pour le Comité

Elliott Geisinger Président

Alexander McLin Directeur exécutif

C'est avec émotion et tristesse que les associés, les collaborateurs et les employés de l'Etude LALIVE font part du décès du

## Professeur Pierre Lalive d'Epinay

de Cambridge, Docteur en droit *honoris causa* de l'Université Jean-Moulin de Lyon, de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), et de l'Université de Rome II (Tor Vergata), Universitaire des Hautes Etudes Internationales, Docteur en droit de l'Université Licencié-ès-lettres et licencié en droit de l'Université de Genève et de l'Institut de l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences Sociales de Paris (Paris II), et lauréat du Prix Balzan pour le droit international privé de la Fondazione Internazionale Premio E. Balzan (Milan).

Président d'honneur de l'Association Suisse de l'Arbitrage, Membre puis Président de l'Université de Genève, Professeur à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Professeur puis Professeur honoraire (émérite) et premier Président du Conseil de Cambridge, à l'Université de Columbia et à la Faculté de droit de l'Université de Turin. Président puis Président d'honneur de l'Institut du Droit des Affaires Internationales, à l'Académie de Droit International de La Haye, à l'Université Internationales de la Chambre de Commerce Internationale, Président puis de l'Institut de Droit International, Membre de l'International Council for Fondateur de l'Etude Lalive, Doyen de la Faculté de droit de Genève, Commercial Arbitration, et Membre du Conseil de la Fondation du Centre du Droit de l'Art.

reconnu, doté d'une immense culture et d'une grande curiosité d'esprit, il alliait et comparatiste, pionnier de l'arbitrage international et arbitre mondialement à sa rigueur intellectuelle une infatigable énergie. Il a été et restera pour nous Nous perdons un juriste et un être exceptionnel. Éminent professeur un exemple et une source d'inspiration.

Nos pensées et notre affection vont à ses proches.

Maintenant, trois choses sont toujours là: la foi, l'espérance et l'amour. Mais la plus grande des trois, c'est l'amour.

1 Corinthiens 13:13

C'est avec une grande tristesse que nous faisons part du décès de notre très chère cousine, belle-sœur, marraine, grand'tante, arrière-grand'tante, parente et amie LOUISE CAROLINE VON WURSTEMBERGER

16 JANVIER 1927 AU 5 MARS 2014

Elle s'en est allée paisiblement dans sa 88e année.

Christoph et Monique Zahn-Massot Catherine Blankart-Zahn

Ludwig Blankart Rudolf Blankart Sophie Zahn Christine Zahn

Monika et Alexander Kucis Natascha, Fabian et Michelle

Adrian Zahn Mogens Nielsen Edmond Nielsen

Marie Anne Nielsen

ainsi que les familles parentes, alliées et amies

Le culte sera célébré à l'église de Muri près de Berne, le jeudi 27 mars 2014, à 14 heures.

L'enterrement aura lieu dans l'intimité.

Suggestion: penser à la société de transport pour handicapés BETAX, CCP 60-433110-1 (mention «Louise Caroline von Wurstemberger»).

Adresse de la famille: Madame Sophie Zahn, Weissensteinstrasse 98, 3007 Berne.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

### Hommage

# Pierre Lalive d'Epinay

Evoquer la mémoire de Pierre Lalive, dont il faut se résoudre à accepter qu'il n'est plus, c'est avant tout dire une gratitude.

Le professeur au sens étymologique du terme, celui qui profitetur, tient école, enseigne, déclare publiquement. L'admirable maître qu'il fut marqua des générations d'étudiants. D'abord écarfé de son enseignement de prédilection par une de ces combines franc-maçonnes dont la Genève tradicale avait le secret, il se vit attribuer l'introduction au droit, par il demait qu'il donnait magistralement, juristes en herbe, économistes de demain, jusqu'aux élèves de l'école d'interprètes se côtoyaient à son cours: il passait de Durkheim à Montesquieu, lançant une pique à Aristote ou à Platon au passage, s'exprimant dans une langue incomparable de simplicité et de justesse. Lorsqu'on lui donna enfin le droit international privé et l'enseignement comparatiste, il yfit merveille.

Lalive, Junod, Graven, Virally, Liebeskind et quelques autres, Genève était belle en ce temps-là, mais Pierre Lalive tenait une place à part, en partie due, admettons-le, à un humour corrosife en l'ancharte de suite de l'ancharte de l'a

qu'il mêlait volontiers à la rigueur qu'il mêlait volontiers à la rigueur du raisonnement: qui d'autre eût osé dire aux potaches que nous étions que ne pas couper sa salade avec un couteau montrait et une bonne éducation et la conscience d'une règle quasi juridique - l'opinio necessitatis – avant d'ajouter: «Pour celles et ceux d'entre vous qui le savent, bien entendu. Quant aux autres, je leur présente mes excuses...»!

L'arbitre international précurseur, passionné par son sujet, commentateur respecté et prolixe, défendant avec passion les qualités fondamentales d'un arbitre à ses yeux: l'intelligence, l'indépendans la recherche du fait et la rigueur dans l'application de la règle de droit ou sa création quand elle n'existait pas. Déjeuner avec Pierre Lalive et Berthold Goldman—rapidement car aucun d'eux ne traînait à table..., c'était entrer dans un tourbillon de connaissance et

de sagacité, chacun taquinant l'autre, marquant son désaccord pour mieux se retrouver sur la question fondamentale, en une sorte de concerto à quatre mains, dont ils maîtrisaient seuls le thème conducteur. On en ressortait retourné, marqué, chamboulé, paniqué aussi, se disant que jamais on n'accéderait à l'horizon intellectuel où Lalive évoluait d'instinct. Il a prévu l'évolution tonitruante de l'arbitrage d'investissement, tenu à l'époque pour une discipline exotique; il a vu que le développement phénoménal de l'arbitrage international serait aussi, hélas, source de difficultés, générerait une aurea mediocritas ici et là qui nuirait à l'institution et qu'il méprisait à juste uitre; créerait enfin des tentations en conservements en le conservement de l'arbitrage internations et qu'il méprisait à juste uitre; créerait enfin des tentations en conservements. auxquelles il faudrait apprendre à

sentencess, chantre impénitent de l'effort individuel, de la rédaction d'un texte solide, bien écrit, dont l'auteur, jusqu'à la dernière minute, hésite, corrige, se reprend et cherche la solution juste, sans égard au temps qu'il y passe, avec l'acharnement de Sisyphe mais sans sa résignation. Tout récemment encore, il me disait son inquiétude face à une «mécanisation» de l'arbitrage qui le troublait et dont il ne voulait pas. Il avait du métier d'arbitre l'idée la plus noble et il l'a conservée contre vents et marées au soir de sa vie. L'avenir dira qu'il avait raison.

L'homme de culture. Belletrien à une époque où il fallait manier l'alexandrin pour entrer à Belles-lettres et y brocarder Zofingue—que n'ai-je entendu, jeune collaborateur, le jour où j'avouai imprudemment être zofingien et officier... passionné d'art lyrique, fin lettré, capable de disserter à l'improviste sur Montherlant, Anouilh – ou Shakespeare—autour d'une tasse de café, juste après avoir fulminé contre le der résister. Horrifié par les «machines à

nier arrêt du Tribunal fédéral erroné à ses yeux, Pierre Lalive m'a souvent fait penser à Pico della Mirandola, cet humaniste de la Renaissance dont on disait qu'il savait tout ce que l'humanité con-

naissait à son époque. Il en avait aussi l'abord parfois un peu abrupt et il fallait qu'il ent envie de parler littérature, ce qui supposait qu'il en tînt son interlocuteur pour digne, conclusion qui, chez lui, n'allait pas de soi, mais dont la rareté même faisait compliment quand tout d'un coup il attaquait: «Albert Cohen, vraiment? Vous allez loin, cher ami, il me semble qu'en réalité...» et la démonstration suivait, cisefée, cristalline, sans appel.

Quelques cagots le disaient hautain. Ils avaient tort. Pressé de tout lire, de tout voir, de tout apprendre, il ne goûtait pas la dissipation ou l'oisiveté du proposbanal, mais pour ceux qu'il honorait de son amitié, le temps ne comptait plus et derrière son discours d'apparence contrôlée, son ton professoral parfois, ce regard affectant la distance, se cachaient la passion du beau, la joie de l'intelligence et un bouillonnement incessant d'idées et de projets. Au fond, Pierre s'était trompé de siècle: c'est aux côtés de Jules II ou de quelque autre pape de la Renaissance qu'eût été sa place. Il aurait su arbitrer la répartition du monde entre Espagnols et Portugais, dire les droits des Indiens d'Amérique à la barbe de Sepúlveda, conclure les traités avec Venise, Milan, Ferrare et Madiens d'Amérique à la barbe de Sepúlveda, conclure les traités avec Venise, Milan, Ferrare et Madiens d'Amérique à la barbe de Sepúlveda, conclure par lequel Michel Ange serait tenu de terminer la Sixtine sous peine de dommages et intérêts...

ges pas, Pierre, tu ence conne le prix des allumettes!» Non-fumeur absolu, il en riait de bon cœur, comme s'il savait que par la force des choses, l'allumette s'éteindrait un jour, signe qu'il est une ultime audience à laquelle tout jurisconsulte comparaît dans la solitude; appelant François Villon, un de ses favoris, il eût sans doute ajouté: «Hommes, yci n'a point de moquerie», laissant au poète le mot de la fin: «Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre.»

Charles Poncet ges et intérêts... J'aimais à lui dire: «Tu ne chan-

Collaborateur 1980-1986